

CONSIGNES DE TRI AUX ECOPOINTS

PAPIER - COLONNE BLEUE



**Journaux
Magazines,
prospectus**



Cartonnettes



**Catalogues
livres, enveloppes
annuaires, autres papiers**

EMBALLAGES - COLONNE JAUNE



**Bouteilles et
flacons plastiques**



**Eriques
alimentaires**



**Emballages
métalliques vides**

VERRE - COLONNE VERTE



Bocaux et pots



Bouteilles

LES MATERIAUX A EXCLURE IMPERATIVEMENT

PAPIER

Papiers gras ou souillés
Films plastiques
entourant les revues

EMBALLAGES

Sacs et films plastiques
Pots de yaourts et de crème
Barquettes en polystyrène
Tous les objets plastiques
autres que flacons

VERRE

Faïence
Vaisselle
Porcelaine
Pot de fleur

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le

SICTOM des Monts du Forez
Hôtel de ville
43500 CRAPONNE SUR ARZON

Tél : 04 71 01 22 38
Fax : 04 71 01 22 39

E-mail : sictomdesmontsduforez@orange.fr
Site : sictomdesmontsduforez.fr

écomobilier



GUIDE DU TRI

Pour plus d'information, visitez notre site :
sictomdesmontsduforez.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DES DECHETTERIES

Périodes : **ETE** : Du 01/04 au 31/10 - **HIVER** : Du 01/11 au 31/03

ETE et HIVER : toute l'année

Jours Fériés : Les déchetteries sont fermées.

DECHETTERIE	LUNDI	MERCREDI	VENDREDI	SAMEDI
ALLEGRE		14h – 17h		9h – 12h
CRAPONNE/ARZON	14h – 18h 14h – 17h	9h – 12h	14h – 18h 14h – 17h	14h – 17h
LA CHAISE DIEU			9h – 12h	14h-16h le dernier samedi du mois et en juillet et août les 11/07, 25/07, 8/08, et 29/08/20,
ST PAL DE CHALENCON			14h – 17h	14h-16h le premier samedi du mois et en juillet et août les 04/07, 18/07, 01/08, et 22/08/20
ST PAULIEN	9h – 12h	14h – 17h		9h – 12h

LES OBJETS ACCEPTES EN DECHETTERIE

FERRAILLE : pièces métalliques diverses, métaux non ferreux.
BATTERIES.
DEEE : tout ce qui a une pile ou une prise, électroménager, téléviseur, ordinateur, mobile, chauffe-eau, tondeuse électrique, ...
DECHETS VERTS : tonte, taille, feuilles, ...
BOIS : planches, poutres, palettes, ...
CARTONS : uniquement les cartons propres et secs. **Les plier obligatoirement.**
NON RECYCLABLES : plastique, placoplâtre, laine de verre, ...
MOBILIER : matelas, canapés, meubles, ...
PILES.
AMPOULES BASSE CONSOMMATION ET NEONS.
DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES : engrais, insecticides, peintures, vernis, acides, bombes aérosols, solvants, produits non identifiés, hydrocarbures, ...
HUILE ALIMENTAIRE.
HUILE MOTEUR : huile de vidange.
VETEMENTS, CHAUSSURES liées par paire
LINGE DE MAISON.
PETITE MAROQUINERIE (ceintures, sacs à main).
JOUETS, PELUCHES dans sac fermé de 50 litres.
GRAVATS PARTICULIERS (voir les conditions en déchetteries) : Briques, tuiles, porcelaine, grès, faïence, vaisselle, pots de fleurs en terre, WC, lavabos, terre, ...

Si présence d'une
colonne Le Relais en
déchetterie, sinon en
encombrants

Un **écopoint** est également à votre disposition dans chaque déchetterie pour vos emballages ménagers (papiers, métalliques, plastiques ou verre).

LES OBJETS INTERDITS EN DECHETTERIE

DECHETS PROFESSIONNELS TOXIQUES
PNEUS : Votre fournisseur est dans l'obligation de vous les reprendre gratuitement.
DECHETS RADIOACTIFS OU EXPLOSIFS
MEDICAMENTS ET DECHETS INFECTIEUX : aiguilles, pansements, ... (Renseignez vous à la pharmacie ou auprès des professionnels de santé).
AMIANTE : Voir les professionnels (payant).
BOUTEILLES DE GAZ ET EXTINCTEURS : Voir revendeurs.
ARMES ET MUNITIONS : Voir la gendarmerie.
DECHETS MENAGERS : Dans ma poubelle habituelle.
TOUT OBJET OU DECHETS JUGES INDESIRABLE.
POUR PLUS D INFORMATION VOIR LES FILIERES DE SUBSTITUTION POUR LES DECHETS NON ACCEPTES SUR NOTRE SITE INTERNET.

LES CONDITIONS D'ACCES

➤ A l'entrée de la déchetterie, le gardien vous demandera de présenter un justificatif de domicile (adresse correspondant au territoire du SICTOM des Monts du Forez) ou votre dernière redevance des ordures ménagères (année 2016).

Sans ce justificatif, l'accès à la déchetterie vous sera SYSTEMATIQUEMENT REFUSE OU POURRA ETRE PAYANT

➤ **En dehors des heures d'ouvertures, toute intrusion dans l'enceinte de la déchetterie ou tout dépôt abusif est strictement interdit. De tels actes seront systématiquement poursuivis et passibles de fortes amendes (utilisation de la vidéosurveillance).**
➤ **L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 tonnes PTAC (Tracteurs, camions).**

LES TARIFS

➤ L'entrée en déchetterie est **gratuite** pour les particuliers et les professionnels résidant sur l'une des communes du Syndicat et s'acquittant de la taxe OM, **dans la limite d'un dépôt par semaine, pour les déchets acceptés**, correspondant au volume d'un véhicule utilitaire léger ou d'une remorque de moins de 500 Kg

➤ Dans le cas contraire, il vous sera facturé et ce suivant la nature des dépôts :

Encombrants :	20,00 €TTC le m ³
Déchets verts :	15,00 €TTC le m ³
Bois :	15,00 €TTC le m ³

➤ Le droit d'entrée des personnes des communes extérieures au territoire du SICTOM des Monts du Forez est **de 6,50 €TTC par accès** auquel s'ajoutent les conditions tarifaires ci-dessus.

DANS MA POUBELLE HABITUELLE



JE METS dans un sac ce qui vient de la récupération des aliments, ce qui provient du nettoyage normal des habitations et des bureaux, les balayures et résidus, les débris de verre ou de vaisselle en petite quantité.

JE NE METS PAS tout ce qui va en déchetterie et aux écopoints ou récolté par des organismes agréés.